



Tribunaux des Territoires du Nord-Ouest

Denise Bertolini, Gestionnaire des tribunaux

Le 26 septembre 2025

À: Membres du Barreau des Territoires du Nord-Ouest
Service des poursuites pénales Canada
Commission d'aide juridique des TNO
Gendarmerie royale du Canada, la division "G", Yellowknife
La ville de Yellowknife
Les médias

Directive de la Cour territoriale sur la période d'interruption du service postal à Postes Canada

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des bureaux de postes a déclenché une grève nationale le 25 septembre 2025. Selon Postes Canada, cela signifie que le courrier et les colis ne seront ni traités ni livrés pendant la durée de la grève nationale.

Pendant la période d'interruption du courrier, la Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest acceptera les documents à déposer par courrier électronique. Cela s'applique uniquement aux parties et/ou aux avocats situés à l'extérieur de Yellowknife et Hay River.

Les documents originaux doivent être envoyés ensuite au greffe de la Cour territoriale. Cela pourra se produire quand le service de poste recommencera.

Les documents soumis pour dépôt par courrier électronique doivent être envoyés à

Yellowknife - TerritorialCourt@gov.nt.ca

Hay River - territorialcourtHR@gov.nt.ca

Les documents reçus par courrier électronique par le greffe de la Cour territoriale après 16 h 00 sur un jour de travail ou à tout moment durant la fin de semaine ou sur un jour férié seront considérés comme déposés à compter du prochain jour de travail.

Pour les documents actuellement dans le système de courrier, les avocats/parties doivent contacter le greffe de la Cour territoriale pour déterminer s'ils ont été reçus et, si nécessaire, demander une prolongation pour le dépôt. Les prolongations seront considérées au cas par cas.

Denise Bertolini
Gestionnaire des tribunaux